

## Liminaire pour les CAPL 2 et 3 du 16 décembre 2016

La pratique des « postes discrétionnaires » est ancienne et en son temps a toujours fait débat. Celle des « postes à profil » se tend à se substituer à l'ancienne version – évidemment en plus grave.

S'il est vrai que certains postes sont plus difficiles à exercer que d'autres et peuvent justifier une affectation appropriée (ex DOD), aujourd'hui, du fait de la réduction des effectifs et de l'inflation de la réglementation, chaque poste douanier est un poste à profil. Mais cela se retrouve dans chaque profession : un boulanger ne peut être remplacé par un chirurgien sans que ce dernier ne soit formé. Idem pour un maçon par un apiculteur, un mécanicien par un dentiste, un agent de terrain... par un directeur.

S'il est juste de dire qu'une qualification ou une expérience permettent un meilleur fonctionnement de l'administration, par sa pratique de plus en plus importante des « postes à profil » l'administration singe de plus en plus le secteur privé (lettre de motivation lors des mutations etc.).

Si les formations initiales sont là pour bâtir une formation solide mais large, elles ne préparent pas au travail sur le terrain – en perpétuelle évolution-. Et hormis les postes TSI - DNSCE ou d'ODJ, voire les SRA dans certains cas, une pré-qualification n'est pas exigée. Chaque agent est donc amené à se former à ses fonctions sur ses différents postes tout au long de sa carrière. Ce que le caractère de « poste à profil » nie. Par contre, il n'empêche pas - voire favorise les possibilités, pour les encadrants, d'écarter des candidats qui ne leur plaisent pas ou au contraire de favoriser d'autres agents moins exigeants sur leur hiérarchie. On rêve de chef de service choisi par ses agents sur son profil...

Pour autant, on a cherché en vain dans le droit français et dans les bases légales de la DGDDI les textes qui régissent la gestion des postes à profil.

C'est pourquoi SOLIDAIRES DOUANES dénonce ces CAP mal nommées « formation du TAM » et qui sont devenues des chambres d'enregistrement des avis hiérarchiques et de validation des « postes à profil ».

Les représentants SOLIDAIRES DOUANES